BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 647

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Ventes et cessions

531 805 489 RCS Bordeaux.
LEDOUX.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 5000.00 EUR.
Adresse : Avenue de la Libération, Angle de la Côte d'Argent N°2, 33680 Lacanau.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION SARL GETTEN Société à responsabilité limitée Au capital de : 1 000,00 EUR Siège social 12 Avenue Henri Seguin 33680 Lacanau N° RCS 830 588 026 RCS Bordeaux, est société absorbante LEDOUX Société à responsabilité limitée Au capital de : 5 000,00 EUR Siège social Angle de la Côte d'Argent N° 2 Avenue de la Libération 33680 Lacanau N° RCS 531 805 489 RCS Bordeaux, est société absorbée La SARL LEDOUX ferait apport à titre de fusion-absorption à la SARL GETTEN de tous les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine de la SARL LEDOUX. Les comptes de la SARL LEDOUX et de la SARL GETTEN, utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés au 31 décembre 2019, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées. En rémunération et représentation de l'apport-fusion effectué par la SARL LEDOUX, la SARL GETTEN procèdera à une augmentation de son capital social d'un montant de 2 200 euros, par création de 220 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune, entièrement libérées, directement attribuées aux associés de la société absorbée par application de la parité d'échange. - Les éléments d'actifs sont évalués au 31 décembre 2019 à : 166 837.66 (cent soixante -six mille huit cent trente- sept euros et soixante -six cents) euros - Le passif pris en charge à la même date s'élève à : 763.99 (sept cent soixante- trois euros et quatre -vingt –dix-neuf cents) euros La fusion a dégagé une prime de fusion d'un montant de 163 873.67 euros. La SARL LEDOUX serait dissoute de plein droit, sans liquidation, et la SARL GETTEN sera subrogée purement et simplement d'une façon générale dans tous les droits, actions, obligations et engagements de la SARL LEDOUX, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article 236-6 du Code de commerce, Date du projet : 09/11/2020 Date de dépôt : 26/11/2020 lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux au nom de la société SARL GETTEN lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux au nom de la société LEDOUX.